

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'UFR DU 27 MARS 2008
--

Présents :

Franck BARBIER
Michel BLAISE
Jean-Pierre BOGIALLA
Ghislaine DENISSELLE
Aurore DOLAY
Laure FROISSART
Cyril GARNIER
Arnaud HUFTIER
Philippe JOSPIN
Sébastien MALAPEL
Quentin MALLET
Fanny MONTIBELLER
Jacques PILETTE

Excusés :

Franck BARBIER (pouvoir à Sébastien MALAPEL)
Frédéric DESPRES
Thomas FLAMENT (Pouvoir à Aurore DOLAY)
Sandrine LEMAITRE (Pouvoir à Philippe JOSPIN)
François-Xavier LEPOUTRE

1° Approbation du compte rendu du conseil d'UFR du 05/11/2007

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

2° Informations générales

- Convention avec l'école de kinésithérapie de Tournai : la convention de stage est en cours de signature par l'HEPHO. La convention de partenariat est en cours de finalisation.
 - Convention avec l'IUFM : elle est en cours de signature.
- P JOSPIN demande s'il est possible de consulter la convention de l'HEPHO.
J PILETTE répond par l'affirmative et indique que cette convention traite à la fois de la formation initiale et de la recherche. Elle sera présentée à l'ensemble du personnel.
- J PILETTE fait remarquer qu'il n'y a pas de personnalités extérieures dans la réunion du conseil de ce jour. En effet, étant en période de renouvellement électoral, ces personnalités n'ont pas encore été désignées. Le quorum est toutefois atteint pour voter les décisions.

3° Compte financier 2007

J PILETTE indique que le résultat est positif en raison du report de paiement des heures d'enseignement des personnels vacataires de la fin de l'année 2007 sur le budget 2008, la somme s'élève à 14 000 €. La FSMS possède 132 255€ de réserves théoriques (après mise en réserve au compte 106). L'augmentation des recettes diverses est due aux postes vacants mis à disposition.

Compte tenu de l'accroissement du nombre de partenaires pour les stages des étudiants de Master 1 et 2 SOLEC, un dossier de demande d'autorisation à percevoir la taxe d'apprentissage a été déposé auprès de la Préfecture. Cette possibilité permettrait une augmentation des recettes.

M BLAISE indique que la taxe d'apprentissage versée par le VAFC pourrait représenter environ 3 200€.

En ce qui concerne les dépenses (rapport joint), elles diminuent en raison de la baisse des effectifs. Mais elles restent trop élevées sur certains points. J PILETTE fait remarquer que le poste location mobilière est en augmentation, mais il faut prendre en compte le fait que le paiement de certains cours (planche à voile par exemple) est désormais pris sur cette ligne budgétaire et non sur celle des heures complémentaires. Cette variation de prélèvement d'une ligne budgétaire à l'autre perturbe la lisibilité régulière des dépenses et il est à chaque fois nécessaire d'expliquer les raisons de ces variations brutales d'une année à l'autre.

Vote du compte financier 2007 :

Vote à l'unanimité.

4° Questions diverses

P JOSPIN demande que les enseignants aient accès au contenu de la convention avec l'HEPHO.

J PILETTE rappelle qu'une réunion a eu lieu en juin 2007 à ce sujet et qu'il va transmettre le projet à l'ensemble du personnel quand le texte sera définitif.

P JOSPIN demande si le collègue concerné par les cours de planche à voile est au courant de l'éventuelle suppression de la discipline.

J PILETTE indique que celui-ci a été mis au courant dès la rentrée

La séance est levée à 14h40.